



CENTRE HOSPITALIER
Gérard Marchant
TOULOUSE & HAUTE-GARONNE

CABINET DU DIRECTEUR

Tél. 05 61 43 77 01

Toulouse, le 25 novembre 2010

Monsieur Michel THIRIET
Directeur du C.H. G. Marchant

à

Monsieur le secrétaire
du Syndicat SUD

Nos Réf. : MT/MLL/2010/0585

Objet : décision du Directeur

Monsieur le Secrétaire,

Au terme du courrier du 2 novembre dernier, je vous ai enjoint de prendre vos dispositions pour libérer l'entrée de l'établissement de vos installations de tentes, caravane et autres palettes de bois.

Vous n'avez pas obtempéré.

Par la présente, je vous renouvelle cette demande, qui devra être suivie d'effet sans délai. Les lieux devront être restitués dans l'état d'origine.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le secrétaire, mes respectueuses salutations.

Le Directeur

M. THIRIET

